

Associations, artistes amateurs,

Vous souhaitez utiliser les locaux de La Ferme pour une activité ponctuelle ?
Il est possible de louer les salles, à la condition qu'elles soient disponibles.
Les activités régulières des associations en place étant toujours prioritaires sur les occupations ponctuelles.

Avant d'effectuer votre réservation, il vous faut consulter les conditions d'utilisation résumées ci-dessous et les accepter sans réserve.

La Ferme est intégralement gérée matériellement par ses utilisateurs, d'où l'importance de ces règles de fonctionnement qui ont un seul objectif : permettre à tous de bénéficier des meilleures conditions possibles avec un matériel et des locaux en bon état.

Nous insistons tout particulièrement sur le rangement du mobilier et du matériel utilisé.

Pour un spectacle

1-Mobilier

Pour les spectacles les règles sont les mêmes que pour les conférences : mise en place et rangement par vos soins.

- Empiler les sièges par 5 et les ranger le long des murs de la salle.
- Si des sièges et/ou des tables ont été empruntés à d'autres salles, les remettre à leur place.

2-Technique

La diversité des spectacles possibles dans l'auditorium impose qu'une demande de location soit aussi précise que possible et que la présence d'un technicien soit requise.

Une visite préalable pourra être exigée si elle est jugée nécessaire.

Les règles de sécurité élémentaires doivent être impérativement respectées :

- capacité maximum de la salle (120)
- dégagement des issues de secours,
- utilisation de matériels et accessoires conformes, en particulier la résistance au feu et la conformité des matériels électriques (utilisation de prises multiples prohibée).

- Éclairage de scène :

Utilisation possible de la console C516 Nicols (jeu d'orgue).

Les adressages sur blocs de puissance ne doivent pas être modifiés.

Les câbles, blocs de puissance et projecteurs supplémentaires ainsi que les gélamines doivent être apportés par l'utilisateur.

Si déplacés, les projecteurs peuvent être laissés en place après le spectacle. Le reste du matériel doit être rangé avec soin.



- Sonorisation

La table de mixage (Yamaha MG12 XU) est accessible, elle peut être utilisée avec les enceintes fixes de la salle ou autre. Dans ce cas, prévoyez votre matériel (câbles et enceintes)



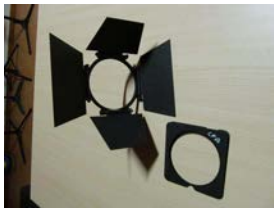





De même si vous avez besoin de micro, prévoyez votre propre matériel.

Vous avez accès au placard N°1 :








Télécommandes

<p>Ecran</p> 	<p>Stores</p> 	<p>Video Projecteur</p> 	<p>Lecteur DVD- BR</p> 	<p>Lecteur CD</p> 
<p>Cable VGA</p> 	<p>Cable Video</p> 	<p>Cable Ethernet</p> 	<p>Prise VGA fond de scène (à jardin)</p> 	<p>Tableau électrique fond de scène (à jardin)</p> 

Vous avez accès aux placards N°2

<p>Console lumière C516</p> 	<p>Boitier DMX C45</p> 	<p>Porte filtre et volet</p> 	<p>Platine de sol</p> 
<p>PC ADB</p> 	<p>Découpe ADB</p> 	<p>PAR 64</p> 	<p>Crochets projecteur</p> 

Vous avez accès à la sono de la salle :

<p>Rack Son et Video</p> 	<p>Câble multifonction</p> 	<p>Connectique fond de salle</p> 	<p>Connectique Dessous de scène (à cour)</p> 
<p>Enceinte murale</p> 	<p>Lecteur CD et DVD</p> 	<p>Console Yamaha MG12XU</p> 	

Pas de prêt de micros sauf sono portative de la mairie



Rangement des sièges de l'auditorium :
Par empilement de 5 sièges rangés tels que sur la photo.
Aucun autre siège ne doit rester dans cette salle.

SALLE DE DANSE

Afin de tenir compte de la fragilité du sol, certaines mesures spécifiques s'appliquent à la salle de danse.

Les participants doivent impérativement être munis de chaussures propres ou pieds nus. Les chaussures de ville sont rigoureusement interdites.

Aucun mobilier ne doit être apporté dans cette salle.

Sécurité : Le rangement du matériel doit être fait de telle sorte que l'accès au local technique soit dégagé.

Autres salles

Les autres salles sont soumises aux mêmes règles que l'auditorium, à savoir :

- Utilisation contrôlée par un responsable désigné.
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Rangement des matériels utilisés et des mobiliers déplacés.